

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes  
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 03 FEVRIER 2003**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 42

Tous les délégués, sauf

M. PREVOT, M. BABILON (excusé), qui étaient représentés respectivement par  
M. FEIG et M. DUBOIS.

M. STEINER, M. J. P. MEYER, Mme HITTler, M. ZINCK, M. KOPF, -excusés-  
M. FROEHLICH.

DEL. N° 5 /2003

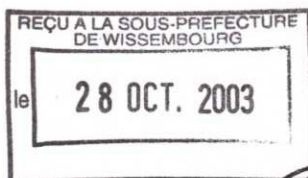
**OBJET : EXTENSION DU GYMNASSE A WOERTH**

- VU les compétences de la Communauté de Communes de la vallée de la Sauer en la matière,
- VU l'avis du bureau en date du 20 janvier 2003,
- ENTENDU Monsieur MEYER-KUHN, Vice-Président chargé des sports,
- CONSIDERANT qu'il s'impose de mener une réflexion quant à l'extension du gymnase à WOERTH, la capacité d'accueil de ce dernier faisant voir ses limites suite à l'augmentation du nombre d'élèves au Collège de WOERTH, et vu les prévisions d'augmentation du nombre d'élèves à venir ;

***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :***

***. d'autoriser le Président à engager une consultation en vue de  
l'établissement d'un diagnostic et d'un programme chiffré pour  
l'extension du gymnase.***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 05 Février 2003  
Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'B. LOGEL'.